

Le programme concerté Maroc (PCM) et les collectivités territoriales

Dernière mise à jour : le 27 mars 2012

LE PROGRAMME CONCERTÉ MAROC

Les **Programmes Concertés Pluri Acteurs** (PCPA) sont une nouvelle forme du partenariat entre le ministère français des affaires étrangères et européennes et les acteurs non gouvernementaux ; ils ont pour vocation de répondre à des priorités stratégiques partagées par le Ministère et les acteurs non gouvernementaux et de favoriser la complémentarité entre l'action publique et les initiatives de la société civile en matière de coopération.

Le **Programme Concerté Maroc** (PCM) tire son origine du « Temps du Maroc », événement culturel organisé en France en 1999, où des milliers de manifestations ont mis à jour la richesse de la coopération entre les sociétés civiles françaises et marocaines. La nécessité d'un partenariat global entre les deux pays s'est imposée auprès des gouvernements respectifs pour ainsi aboutir à la mise en place d'un Programme Pluri acteurs franco-marocain intégrant les acteurs de la société civile, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales des deux pays dans une volonté de partenariat concerté.

Une première phase d'action (2002 - 2005) a réuni 19 associations françaises, 36 associations marocaines et les services de coopération du Ministère français des affaires étrangères et de l'Ambassade de France. Durant ces trois années, 15 projets ont pu être réalisés sur l'ensemble du territoire marocain. Cette première étape a permis la consolidation d'une dynamique de partenariats entre les associations des deux pays tout comme entre les associations marocaines elles-mêmes.

La seconde phase d'action, lancée en 2006 et courant jusqu'en 2010, avait pour objectif de contribuer par une **stratégie concertée entre associations françaises et marocaines, en partenariat avec les pouvoirs publics**, à une plus **grande implication des jeunes dans la société marocaine**.

La troisième phase d'action, lancée en 2010 pour une durée de 36 mois, vise à **influer sur les politiques publiques nationales marocaines en matière de jeunesse** et être ainsi dans une logique d'impact.

FONCTIONNEMENT

QUATRE GRANDS THÈMES :

Quatre champs d'intervention sont reconnus comme prioritaires :

- Formation et insertion professionnelle ;
- économie sociale et solidaire ;
- citoyenneté et accès aux droits ;
- éducation et animation.

PARTENAIRES :

- environ 80 associations marocaines ;
- environ 20 associations françaises ;
- Service de coopération du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (DGM) ;
- Agence Française de Développement (AFD) ;
- Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc ;
- Entraide Nationale ;
- Ministère Jeunesse et Sport ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) ;
- Ministère de l'Intérieur (DGCL) ;
- Ministère marocain du Développement social, de la Famille et de la Solidarité.

GOUVERNANCE DU PROGRAMME

- L'assemblée générale franco-marocaine réunit chaque année tous les membres du Programme, pour discuter des orientations générales du PCM et faire le bilan de ses activités.
- Le Comité de pilotage franco-marocain est chargé d'assurer l'animation et la conduite stratégique de l'ensemble du Programme¹.

APPROCHE

L'approche est double, territoriale et thématique, soutenue par deux outils de co-financement :

- Le fonds d'appui aux Initiatives Territoriales (FAIT) ;
- Le fonds d'appui aux Initiatives Nationales (FAIN).

Cette stratégie permet d'alimenter les deux chantiers prioritaires du programme :

- impulser la mise en place de **conseils de jeunes au niveau local, régional et national** ;

¹ Le comité de pilotage est composé : du chef de file (Solidarité Laïque), de l'AFD, des pouvoirs publics français (MAEE/SCAC) et marocains (Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité), de l'Entraide Nationale marocaine, des représentants de 3 organisations françaises, de 6 organisations marocaines (dont 4 représentant les régions marocaines) et de Cités Unies France.

- **structurer un réseau associatif de droit marocain**, capable d'agir et d'influencer les politiques jeunesse au Maroc.

FINANCEMENT

Le budget est évalué à 4 000 000 € sur une durée de 3 ans.

Le programme est cofinancé à 71 % par l'Agence Française de Développement et à 29% par des fonds d'origine privée et par d'autres bailleurs publics.

L'INTÉGRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE PCM

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ACTRICES DU PROCESSUS DE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le PCM constitue un **cadre de concertation** dont le but est le **renforcement des sociétés civiles** marocaines et françaises et de leur coopération. Si les bénéficiaires directs du dispositif sont les associations des deux pays (le programme permet le cofinancement de projets portés par les associations), le PCM met en place une méthodologie basée sur la concertation entre l'ensemble des acteurs du développement d'un territoire. L'objectif est en effet **l'émergence et le renforcement d'une société civile au niveau local, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les collectivités locales marocaines.**

Le Maroc ayant entamé depuis le début des années 2000 un processus de décentralisation, l'implication des pouvoirs publics locaux apparaît comme d'autant plus pertinente et incontournable dans la poursuite de l'objectif de renforcement de la société civile.

Aussi, au delà des pouvoirs publics français et marocains, la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au PCM est sollicitée.

RENFORCER L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE PROGRAMME CONCERTÉ MAROC, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE

A l'issue de l'assemblée générale du PCM 2 d'octobre 2007 à Rabat, il a été décidé **d'intégrer Cités Unies France au comité de pilotage du PCM** afin de **renforcer la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au programme**, en s'appuyant sur les partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.

Cette orientation a été réaffirmée à l'occasion des comités de pilotage suivants au cours desquels l'ancrage territorial du Programme a été identifiée comme prioritaire.

Les collectivités sont sollicitées dans le cadre du PCM en tant qu'acteur singulier du développement local, reconnues pour leur spécificité et leur concours essentiel au processus de dialogue. Leur point de vue d'institution publique élue, missionnée pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques sur un territoire, en lien avec les acteurs locaux, est recherché en tant que tel.

Le programme favorise une réflexion sur les modalités de travail à mettre en œuvre permettant une meilleure collaboration et complémentarité des associations membres du programme et des collectivités territoriales.

Suite à cette décision, M. Charles Josselin, Président de Cités Unies France a sollicité Mme Ginette Verbrugge, **Vice-Présidente du conseil régional du Nord Pas de Calais, en charge des relations internationales**, puis son successeur, Mme Majdouline Sbaï, pour assurer la **représentation politique des collectivités territoriales françaises** au sein du programme.

Le conseil régional du Nord Pas de Calais est déjà impliqué au Maroc, dans le cadre de son partenariat avec la région de Doukkala Abda.

L'intégration de Cités Unies France au comité de pilotage a plusieurs objectifs :

- Permettre un **échange d'information** systématique entre Solidarité Laïque et Cités Unies France sur les actions menées au Maroc par les associations et les collectivités françaises sur les thèmes soutenus par le PCM :
 - o informer les collectivités territoriales françaises des actions menées conjointement par les associations françaises et marocaines au Maroc ;
 - o informer les associations françaises et leurs partenaires marocaines des projets menés conjointement par les collectivités françaises et marocaines

Cet échange d'information doit encourager la création de **passerelles entre les actions des associations et des collectivités**, en s'appuyant sur la vitalité des partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.

- Offrir des temps de réflexion et de mutualisation (réunions, séminaires...) sur les pratiques des associations et des collectivités sur les thèmes du PCM.
- Accompagner le comité de pilotage dans la mobilisation des élus marocains dans le programme.

Pour plus d'informations :

- o *Site Internet du Programme Concerté Maroc : www.pcm.ma*
- o *Auprès du chef de file du PCM, Solidarité Laïque, (Paris), Marion Boinot, Solidarité Laïque
22, rue Corvisart 75013 Paris Tél : 00 33 (0)1 45 35 13 13 mboinot@solidarite-laique.asso.fr*
- o *Coordination nationale du PCM : n°20, rue Oued Eddahab Quartier El Menzah – Bettana Salé.
Tél/ fax : 00 212 537782623 / Fax : 00212 537 78 01 26 – E-mail : info@pcm.ma*
- o *Auprès de Cités Unies France (Paris) : Virginie Rouquette, v.rouquette@cites-unies-france.org*